



La réintroduction du Gypaète barbu dans les Grands Causses



6 juin 2013



Dossier de presse



LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

En juin 2012, un projet de réintroduction de Gypaète barbu a vu le jour dans les Grands Causses. Il vise à renforcer la population française de Gypaète barbu.

Il s'agit de lâcher des jeunes oiseaux afin que ceux-ci forment un noyau de population dans le Massif central, et, par leurs déplacements, établissent des échanges entre les populations alpines et pyrénéennes.

Les populations des Pyrénées, des Alpes et du Massif central pourraient constituer une métapopulation ouest européenne, avec de meilleures chances de survie à long terme pour l'espèce.

Ce projet d'exception est porté par l'antenne Grands Causses de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), en partenariat avec le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Grands Causses. Cette action d'envergure internationale est soutenue par la Vulture Conservation Foundation et s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du Gypaète barbu 2010-2020.

Pourquoi les Grands Causses ?

Les Grands Causses, au sud du Massif central, rassemblent tous les atouts pour mener à bien cette opération de lâcher de Gypaète barbu. Situés entre les Alpes et les Pyrénées, ils constituent le site idéal pour construire un « pont » reliant ces deux massifs.

L'habitat et les ressources alimentaires sont adéquats pour accueillir une population de gypaètes. Ce territoire génère également une aérologie favorable à la présence d'oiseaux planeurs et possède de nombreux sites propices à la nidification du Gypaète.

Enfin, un savoir-faire et une expertise ont déjà permis de réintroduire avec succès les vautours fauves et moines. Ces réintroductions ont également permis le retour spontané du Vautour percnoptère sur ce secteur.

Avec la présence du Gypaète barbu, les Grands Causses représentent l'un des sites les plus complets en matière de grands rapaces et d'espèces patrimoniales.

De plus, les « Causses et Cévennes » sont un paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis juin 2011.

Des opérations menées dans le Vercors et dans l'Aude ont commencé à poser les bases de ce « pont », dont le Massif central sera le pilier majeur.

La réintroduction du Gypaète barbu dans les Grands Causses constitue ainsi l'achèvement des projets de réintroduction menés en Europe depuis plus de 25 ans, qui visent à assurer la durabilité de l'espèce à l'échelle nationale et européenne.

Le choix des sites de réintroduction :

Un programme de réintroduction répond à une volonté de restauration et/ou de conservation de la biodiversité. Les espèces qui sont réintroduites et les sites qui les accueillent doivent répondre à différents critères (définis dans les recommandations de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, en 1998) :

- Le site de réintroduction doit se situer dans l'aire biogéographique de l'espèce ;
- Le site doit correspondre aux exigences écologiques propres à l'espèce ;

- Les causes de disparition ainsi que les menaces actuelles existantes doivent être connues et les solutions pour les corriger mises en place ;
- Les contextes social et local doivent être favorables.

Il s'agit en général de sites accessibles, faciles à aménager et à préserver. De plus, les sites doivent présenter suffisamment de pente dont les surfaces sans couverture végétale permettent un facile suivi des oiseaux lors de leurs premiers vols.

Enfin, le site choisi doit être situé sur une zone où évoluent des congénères ou d'autres espèces de vautours, et isolé de tout dérangement.

De nombreux sites potentiels pouvaient être utilisés pour réaliser les lâchers des jeunes gypaètes barbus dans les Grands Causses. Une sélection des quatre meilleurs sites a été effectuée, puis ils ont été soumis à l'appréciation d'une commission d'experts de la Vulture Conservation Foundation et du réseau International Bearded Vulture Monitoring.

Deux de ces sites ont finalement été sélectionnés en 2011, car ils rassemblent l'essentiel des caractéristiques nécessaires.

Le site de Meyrueis est le premier utilisé, en 2012. Il est situé en Lozère et en zone cœur du Parc national des Cévennes, sur la Corniche du Causse Méjean.

Le second site se situe sur le territoire de la commune de Nant, en Aveyron. Il est utilisé à compter de juin 2013, pour la seconde année de lâcher des jeunes gypaètes barbus.

Ces deux sites rassemblent des attraits équivalents et présentent l'intérêt de se situer sur deux départements et deux régions différentes. Ils seront par la suite utilisés alternativement.

Les démarches administratives :

En France, pour mener un projet de réintroduction, il est nécessaire de passer devant différentes instances qui doivent émettre un avis sur le projet de réintroduction :

- La Commission faune du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ;
- La Commission faune du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).

Le projet doit également être soumis à la consultation du public.

Tout projet de réintroduction doit donc être finement étudié en amont afin de pouvoir être soumis à différents avis. Une étude de faisabilité a ainsi été réalisée afin de justifier le choix du site de lâcher.

Le Gypaète barbu étant une espèce protégée dont l'introduction dans le milieu naturel est règlementée, la réintroduction nécessite d'obtenir une autorisation de la part du Ministère en charge de l'environnement. Si l'oiseau vient d'un centre d'élevage européen, le gouvernement de l'Etat de départ doit délivrer une autorisation pour le transport.

Un arrêté ministériel datant de mai 2013 autorise donc la mise en œuvre de cette opération.

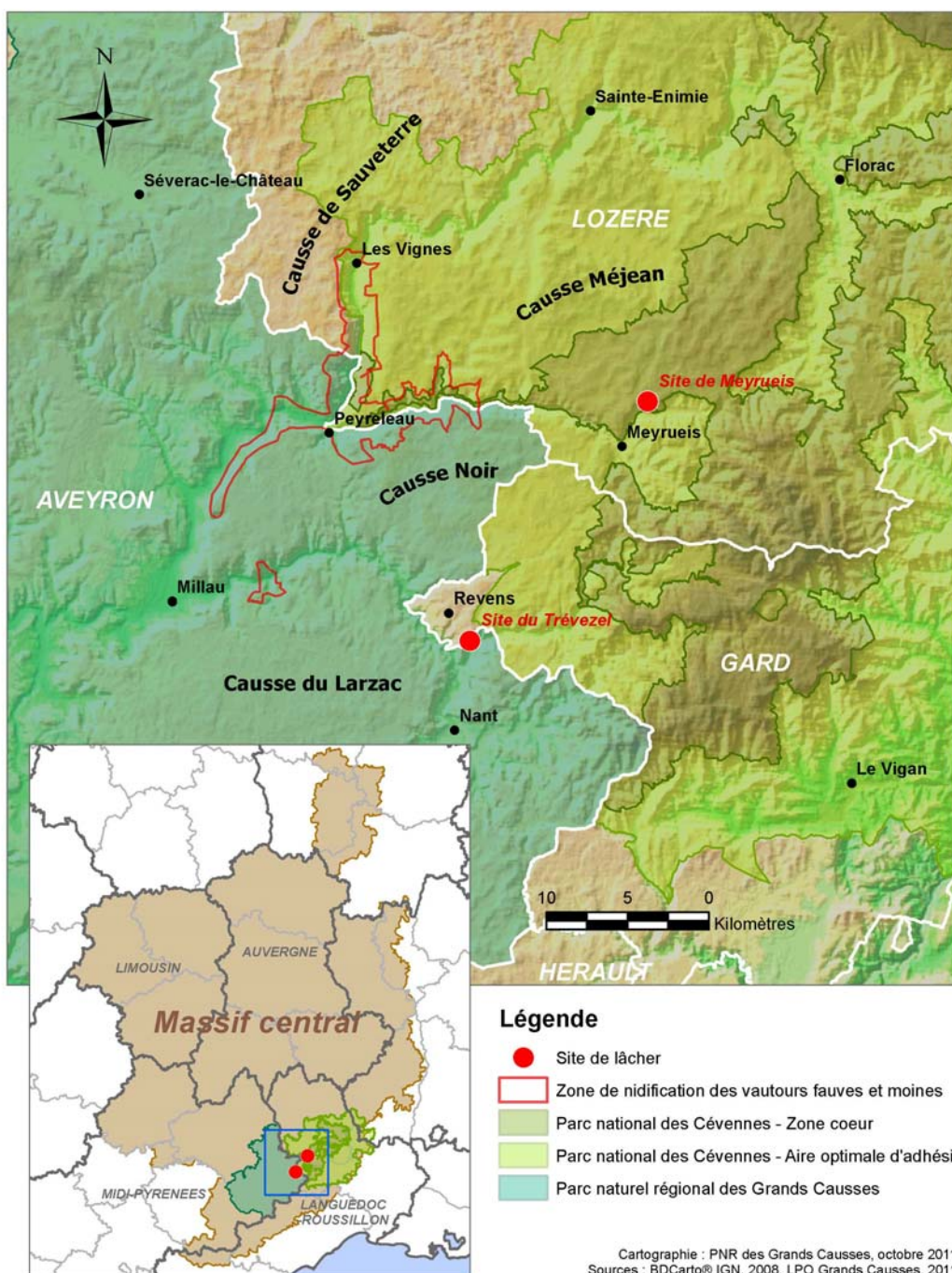
LE LÂCHER

De jeunes individus sont lâchés afin qu'ils forment un noyau de population dans les Grands Causses et, par leurs déplacements, établissent des échanges entre les populations alpines et pyrénéennes. Deux sites de lâcher ont été choisis ; l'un en Lozère, sur le territoire du Parc national des Cévennes et l'autre en Aveyron, sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. L'arrivée de ces « casseurs d'os » vient compléter la réintroduction de la cohorte des vautours européens dans cette région emblématique.



Lâcher de *Gypaètes barbus* dans le Massif central

Carte de situation des sites de lâcher



En juin 2012, ce sont trois jeunes gypaètes qui ont été lâchés dans les falaises de la Jonte, à Meyrueis (sur le site lozérien) :

- Basalte, un mâle né le 12/03/12 au Tierpark Zoo de Berlin (Allemagne),
- Cardabelle, une femelle née le 15/03/12 au Centre d'élevage de Guadalentin (Andalousie, Espagne),
- Meijo, un mâle née au Zoo d'Ostrava (République-Tchèque) et élevé au centre d'élevage de Vallcalent (Catalogne, Espagne).

Marquages alaires de Basalte et de Cardabelle



Basalte dans la cavité de lâcher – Bruno Berthemy ©



BASALTE



CARDABELLE

Afin d'assurer une zone de quiétude pour les gypaètes, l'accès au périmètre de lâcher a été fermé au public.

Un point d'accueil a été mis en place au camping La Cascade situé dans la vallée, à Salvinsac, vers lequel les visiteurs ont été redirigés. Toutes les personnes intéressées par l'opération ont pu ainsi observer les oiseaux de loin, à l'aide de longues vues.

Les jours suivants le lâcher ont été ponctués d'un malheureux évènement. Après son arrivée sur le site de lâcher, le jeune Meijo a vu son état de santé se détériorer. Manquant déjà de poids lors de son arrivée, il suscitait alors quelques inquiétudes et a été conduit chez une vétérinaire spécialisée. Atteint d'une septicémie colibacillaire généralisée contractée avant son arrivée, il n'a malheureusement pas survécu à son grand état d'affaiblissement.

Les lâchers sont mis en œuvre selon la méthode dite du « taquet » :

De jeunes gypaètes, élevés en captivité dans le cadre d'un réseau international de zoos et de centres d'élevage, ont été placés dans une cavité aménagée en une aire de nidification artificielle, à l'âge de 90 jours, soit un mois avant leur envol. Ces oiseaux, encore non volants, peuvent ainsi s'imprégner de l'environnement qui les entoure et s'attacher à ce site de lâcher. L'objectif est qu'ils identifient ce site comme étant leur lieu de naissance et reviennent nicher dans la région lorsqu'ils seront adultes.

Cardabelle et Basalte se sont quant à eux envolés avec succès : Basalte a effectué son premier vol le 6 juillet, à l'âge de 116 jours, et Cardabelle a attendu le 20 juillet prendre son envol, à l'âge de 127 jours.



Basalte (à gauche) et Cardabelle (à droite) en vol – Daniel Tabeaud ©

Ces deux jeunes gypaètes offrent un magnifique spectacle : vols en binôme ou aux côtés des vautours fauves, interactions avec d'autres espèces (aigles royaux, faucons crécerelles, craves à bec rouge) et premiers essais de cassage d'os.

Une connexion Alpes-Massif central en bonne voie :

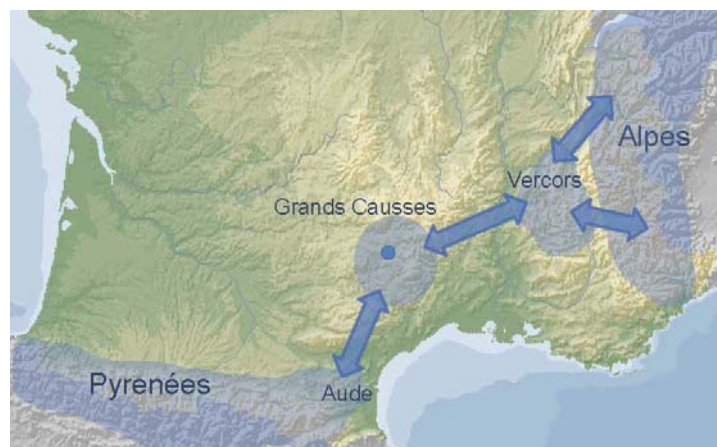
Grâce aux balises GPS posées sur leur dos, il est possible de suivre quotidiennement leurs déplacements.

A ce jour, Basalte est parti vers le sud, il a été vu avec une femelle d'Aigle de Bonelli à Saint Hyppolite du Fort (Gard) et a ensuite filé vers le nord pour passer la nuit dans les Monts d'Ardèche à l'ouest de Privat. Basalte a franchi la vallée du Rhône au nord de Valence pour rejoindre les premiers reliefs du Vercors ... Il a atteint la Haute-Savoie le 15 mai 2013. En Suisse Romande aujourd'hui 29 mai 2013

Cardabelle a atteint le 14 mai 2013 l'Espagne et se trouvait en milieu de journée à proximité d'un des deux sites de nourrissage du Parc national d'Ordesa.

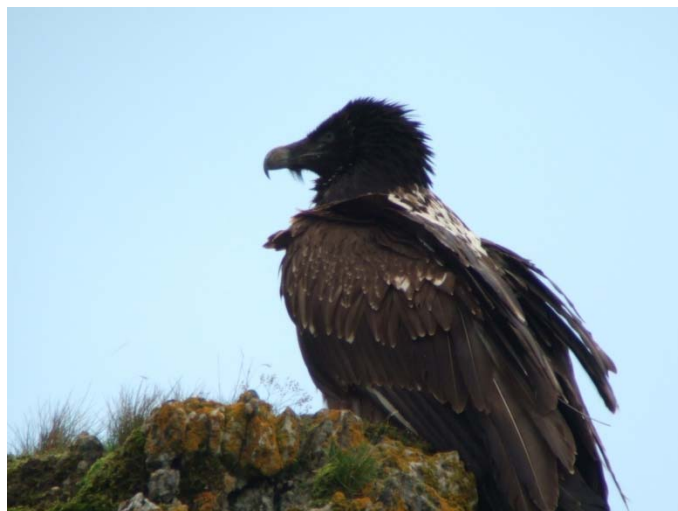
Angelo, un des jeunes gypaètes lâchés dans le Vercors en 2012 s'est baladé dans le sud Massif central en avril.

Vous pouvez visualiser les déplacements de Basalte et de Cardabelle sur le site internet dédié au programme de réintroduction dans les Grands Causses à l'adresse suivante : <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses/le-suivi-des-oiseaux>



Les plumes de duvet grises qui recouvraient encore leur tête au début du mois d'août ont été remplacées. Désormais, les jeunes oiseaux arborent une tête uniformément noire, leur donnant une allure majestueuse.

Cardabelle – Boris Guerin ©



D'autres casseurs d'os rejoignent les Grands Causses à partir du 6 juin 2013 en Aveyron. Ces deux premiers lâchers seront suivis par d'autres tous les ans, sur une période de dix années au moins. Les deux sites seront ensuite utilisés alternativement.

Le grand public peut aider à ce programme en signalant leurs observations à la LPO Grands Causses : repérez les marques alaires et photographiez, si vous le pouvez et en restant à distance, les Gypaètes en vol. Une fiche d'observation est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses/comment-agir>

Soutenez l'opération !

Une campagne d'appel à don en faveur de l'opération est lancée en 2012. Parrainez un Gypaète barbu et participez à sa réintroduction dans les Grands Causses !

Pour devenir acteur de la réintroduction du gypaète, rendez-vous sur <http://www.lpo.fr/faites-un-don/parrainez-un-gypaete-barbu-et-participez-a-sa-reintroduction-dans-les-grands-causses>

Ensemble,
agissons pour
la sauvegarde du
gypaète barbu



PARRAINEZ UN GYPAÈTE BARBU

et participez à sa réintroduction
dans les Grands Causses !

COFFRET PARRAINAGE



SENSIBILISATION EDUCATION

Convaincus qu'une réintroduction d'espèce ne peut se faire sans l'appropriation d'un tel projet par la population locale, la LPO Grands Causses et ses partenaires ont mis en place de nombreuses actions pour informer et sensibiliser la population locale, bien avant l'arrivée effective des oiseaux.

Dès janvier 2013, le public a été consulté et informé sur le projet et sa mise en œuvre, dans le cadre des démarches d'autorisations administratives liées aux lâchers.

Depuis le mois de mai 2013, plusieurs soirées projections/apéro sont organisées par la LPO Grands Causses, le Parc naturel régional des Grands Causses, en partenariat avec des restaurateurs locaux sur les communes de la Cavalerie, Nant et la Roque Sainte Marguerite. Le Parc national des Cévennes propose également des veillées animées par les agents du Parc, à Florac, Sainte-Enimie, Quézac Lanuéjols et Meyrueis. Ces soirées permettent d'échanger sur le projet et de répondre à toutes les questions du public présent.

Un important travail a été effectué avec les établissements scolaires situés dans les communes les plus proches du site de lâcher. En effet, depuis janvier 2013, 6 classes d'enfants âgés de 4 à 11 ans des écoles de Nant, Saint Jean du Bruel, Sauclière, Lanuéjols et Trèves ont participé à un projet éducatif de 8 séances (soit un total de 45 demi-journées d'animation). Au total, 106 élèves et 6 enseignants ont participé à ces animations.

Avec ces interventions, les élèves ont pu découvrir, observer et comprendre les vautours et le projet Gypaète. Ils ont su s'approprier le projet, et à leur tour, vont partager leurs connaissances avec la présentation d'un spectacle le jour du lâcher.

Une campagne de communication a également été mise en place avec deux opérations d'affichage, des articles et dossiers dans la presse locale et dans des magazines, la production d'un film sur la première année de cette opération ou la participation à des émissions audiovisuelles.

Après le lâcher, les efforts de sensibilisation se poursuivront avec la mise en place d'un point d'accueil à Cantobre et de 4 animations enfants et familles programmées les 16 juillet, 30 juillet, 6 août et 21 septembre, en partenariat avec l'Office du tourisme de Nant.

OU ET COMMENT OBSERVER LES OISEAUX ?

Un point d'accueil est situé au village de Cantobre :

- possibilité d'observer les oiseaux de loin (à l'aide d'une longue vue)
- une personne est présente pour fournir des informations sur le déroulement de l'opération, l'évolution des oiseaux lâchés et pour répondre aux différentes questions du public
- une exposition ainsi que la documentation sont mises à disposition dans la salle communale

Jours et horaires d'ouverture du point d'accueil :

- lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche du 7 juin au 26 juillet 2013
- horaires : 14 h à 18 h
- le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Une exposition dédiée au retour du casseur d'os est présentée :

- du 15 avril au 31 août : La Maison des Vautours (Le Truel, gorges de la Jonte)
- du 1er au 31 juillet : La Maison de l'Aigoual (La Serreyrède)
- du 2 juillet au 1er août : Barre des Cévennes
- du 1er au 31 août : Le Villaret (Causse Méjean)

Le site internet comprend toutes les informations sur le projet, les oiseaux, le suivi, etc.

<http://rapaces.lpo.fr/gypaete-grands-causses>

LE FILM DOCUMENTAIRE

Documentaire /26 minutes/ stéréo / 16 :9/ Français et Anglais /

Réalisateur : Jérémy MATHIEU

Sortie Mai 2013 à l'initiative de la LPO Grands Causses



Près de trente ans après le lancement du programme de sa réintroduction dans les Alpes, le gypaète barbu arrive dans le Sud du Massif central. Ce documentaire retrace le premier envol de ce géant des airs dans le ciel des Grands Causses, une aventure passionnante aux côtés de ceux qui consacrent leur vie à la protection de la nature. Au rythme des saisons nous suivons de près l'adaptation des jeunes gypaètes à leur nouveau territoire et découvrons les enjeux locaux et internationaux autour de cet évènement. Ce film nous emmène à la rencontre d'une région riche de son patrimoine naturel mais aussi des hommes et des femmes qui se sont donné les moyens de vivre leur rêve de gypaète.

Le DVD est en vente à la Maison des vautours, l'accueil du Parc naturel régional des Grands Causses, la Maison du Parc national des Cévennes et sur le site de la boutique en ligne de la LPO.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Partenaires financiers :

- Le [FEDER](#)
- La [DATAR Massif central](#)
- L'Etat français
- Le [Conseil Général de l'Aveyron](#)
- La commune de Meyrueis
- La [commune de Nant](#)
- Le [Parc national des Cévennes](#)
- La [Fondation Nature et Découvertes](#)
- La [Fondation MAVA](#)
- Des entreprises privées à travers le mécénat

L'opération Gypaète barbu est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec les fonds européen de développement régional

Partenaires techniques :

- La [Vulture Conservation Foundation](#)
- Le [Réseau International Bearded Vulture Monitoring](#)
- Le [Parc national des Cévennes](#)
- Le [Parc naturel régional des Grands Causses](#)
- La [Maisons des Vautours](#)
- La [LPO Aveyron](#)
- L'[association Lozérienne d'Etude et de Protection de l'Environnement](#) (ALEPE)
- Le [Muséum National d'Histoire Naturelle](#)
- Le [CPIE du Rouergue](#)
- Le [CPIE des Causses Méridionaux](#)
- La [LPO Hérault](#)
- Le COGard
- L'Union Méridionalis
- [Goupil Connexion](#)
- La [Fédération des Chasseurs de la Lozère](#)
- Camping [La Cascade](#)



LE CONSEIL GENERAL

Les Gorges du Trévezel : un écrin naturel remarquable pour les Gypaètes

La réintroduction du Gypaète Barbu dans le département de l'Aveyron se déroule au sein de l'un des 37 Espaces Naturels Sensibles(1) du département : les Gorges du Trévezel dans le Parc naturel régional des Grands Causses.

Le Conseil général de l'Aveyron, partenaire financier du projet, initie en effet une politique en faveur de la protection, de la valorisation et de l'ouverture des nombreux sites naturels remarquables du département. C'est dans ce cadre qu'il a soutenu le projet de réintroduction du Gypaète barbu afin de favoriser la biodiversité du site des Gorges du Trévezel, véritable barrière naturelle entre le Causse Noir et le Causse Bégon.

L'Aveyron : le développement durable dans les gènes

Le département de l'Aveyron est aujourd'hui l'un des rares départements français où l'on peut observer les 4 espèces de vautours présentes en Europe (Vautour fauve, Vautour moine, Vautour Percnoptère et Gypaète barbu). Un argument naturel supplémentaire pour le 1er département écologique de France(2).

Mais comment ne pas être sensible à la préservation des richesses naturelles quand votre département est délimité par le plateau de l'Aubrac au Nord et le Causse du Larzac au Sud, abrite les monts et lacs du Lévezou, les Rougiers de Marcillac et de Camarès, le Parc naturel régional des Grands Causses, les gorges du Tarn ou encore les vallées du Lot et de la Truyère, de véritables joyaux de la nature !

Ce lâcher positionne également le département de l'Aveyron à côté des 5 autres territoires européens choisis pour la réintroduction de l'espèce : Autriche, Suisse, Mercantouret Italie, Vercors et Espagne.



LE PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Le PNRGC est impliqué depuis les origines de sa création, et de par le contenu même de sa charte, dans les actions en faveur de la préservation d'espèces animales et végétales remarquables en voie de disparition. C'est donc tout naturellement qu'il a été associé à la réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses. De plus, le site de lâcher choisi par les experts de l'espèce est un site classé Natura 2000, de valeur naturelle européenne. En sa qualité d'animateur du site, en charge de la mise en place d'actions favorables à la conservation de la biodiversité, le PNRGC est donc à même de participer à cette action d'envergure, pour laquelle il a bénéficié d'aide financière de la région Midi-Pyrénées. Le PNR du Vercors a, quant à lui, débuté la réintroduction sur son territoire depuis 2010.

¹ Sites prioritaires de l'appel à projet sur les Espaces Naturels Sensibles lancé par le Conseil général.

² Classement de l'hebdomadaire La Vie.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

LPO GRANDS CAUSSES

Depuis plus de trente ans, la LPO Grands Causses (anciennement le Fond d'Intervention pour les Rapaces) mène les programmes de réintroduction et de conservation des populations de vautours dans les Grands Causses en collaboration avec le Parc national des Cévennes et plus récemment le Parc naturel régional des Grands Causses. Toutes les actions de conservation des vautours commencent par la connaissance de ces populations. C'est pourquoi il est attaché une grande importance aux suivis de la reproduction des vautours mais aussi à l'étude de leurs déplacements, de leurs régimes alimentaires, de l'évolution générale des colonies.

La LPO Grands Causses a en charge des missions de conservation liées à la ressource alimentaire : gestion de deux charniers et d'une collecte d'équarrissage, création de placettes d'alimentation chez les éleveurs, travail de partenariat avec les différentes instances liées à l'élevage afin de faire évoluer la législation de l'équarrissage en faveur des vautours et des éleveurs. D'autres actions sont ciblées sur la quiétude des zones de reproduction afin que les couples puissent mener à bien leur reproduction comme par exemple la mise en place de Zones de Protection Spéciale. De plus, la LPO Grands Causses travaille avec divers acteurs institutionnels et économiques afin de limiter la mortalité et le dérangement direct ou indirect. La LPO Grands Causses fait aménager des lignes électriques de moyenne tension pour éviter les collisions et électrocutions, elle informe contre l'empoisonnement par les substances destinées aux ennemis des cultures. De plus, la LPO Grands Causses participe aux concertations avec les acteurs des sports de pleine nature pour éviter les dérangements involontaires causés par certaines activités...

Enfin la LPO Grands Causses participe aux actions d'éducation à l'environnement auprès des populations résidentes et touristiques, des scolaires et des socioprofessionnels.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Raphaël Néouze
LPO Grands Causses
05 65 62 61 40
raphael.neouze@lpo.fr